

*Conseil provincial/territorial
sur la refonte des politiques sociales*

Second
rapport
d'étape
aux
Premiers
ministres

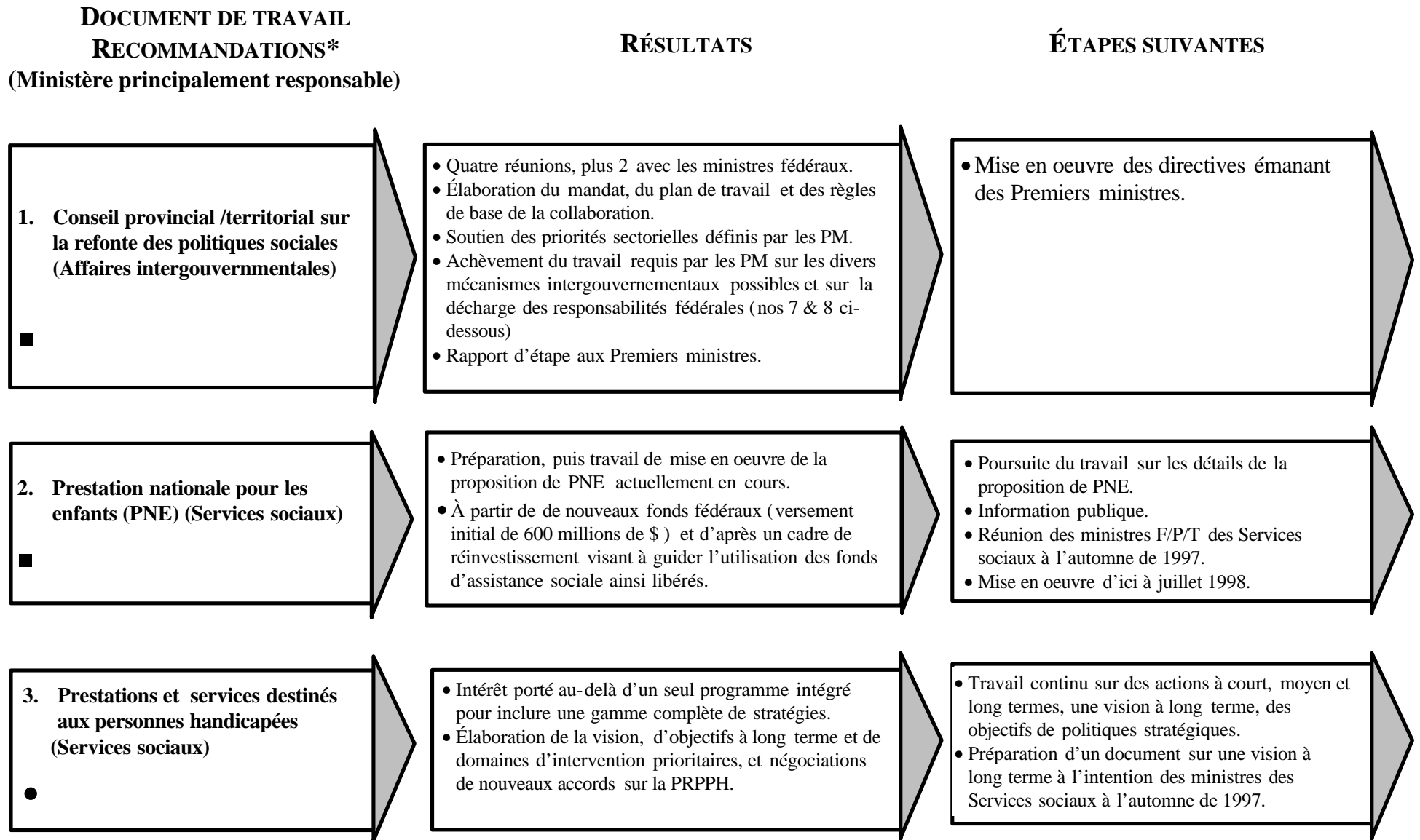
JUILLET 1997

**Membres du Conseil provincial/territorial sur
la refonte des politiques sociales**

Alberta	Lyle Oberg (président) Ministre de la Famille et des Services sociaux
Colombie-Britannique	Joy MacPhail Ministre de la Santé Ministre responsable des personnes âgées
Île-du-Prince-Édouard	Mildred A. Dover Ministre de la Santé et des Services sociaux
Manitoba	Bonnie Mitchelson Ministre des Services à la famille
Nouveau-Brunswick	Russell King, M.D. Ministre de la Santé et des Services communautaires
Nouvelle-Écosse	Francene Cosman Ministre des Services communautaires Ministre responsable du Conseil consultatif sur la condition de la femme
Ontario	Dianne Cunningham Ministre des Affaires intergouvernementales Ministre responsable de la condition féminine
Saskatchewan	Berny Wiens Ministre des Affaires intergouvernementales et des Affaires autochtones
Terre-Neuve et Labrador	Joan Marie Aylward Ministre de la Santé
Territoires du Nord-Ouest	Kelvin Ng Ministre de la Santé et des Services sociaux Ministre de la Justice
Yukon	David Sloan Ministre de la Santé et des Services sociaux

CONSEIL PROVINCIAL/TERRITORIAL SUR LA REFORME DES POLITIQUES SOCIALES

FAITS SAILLANTS



LÉGENDE : ◆ - Travail au stade initial ● - Travail en cours ■ - Travail au stade avancé

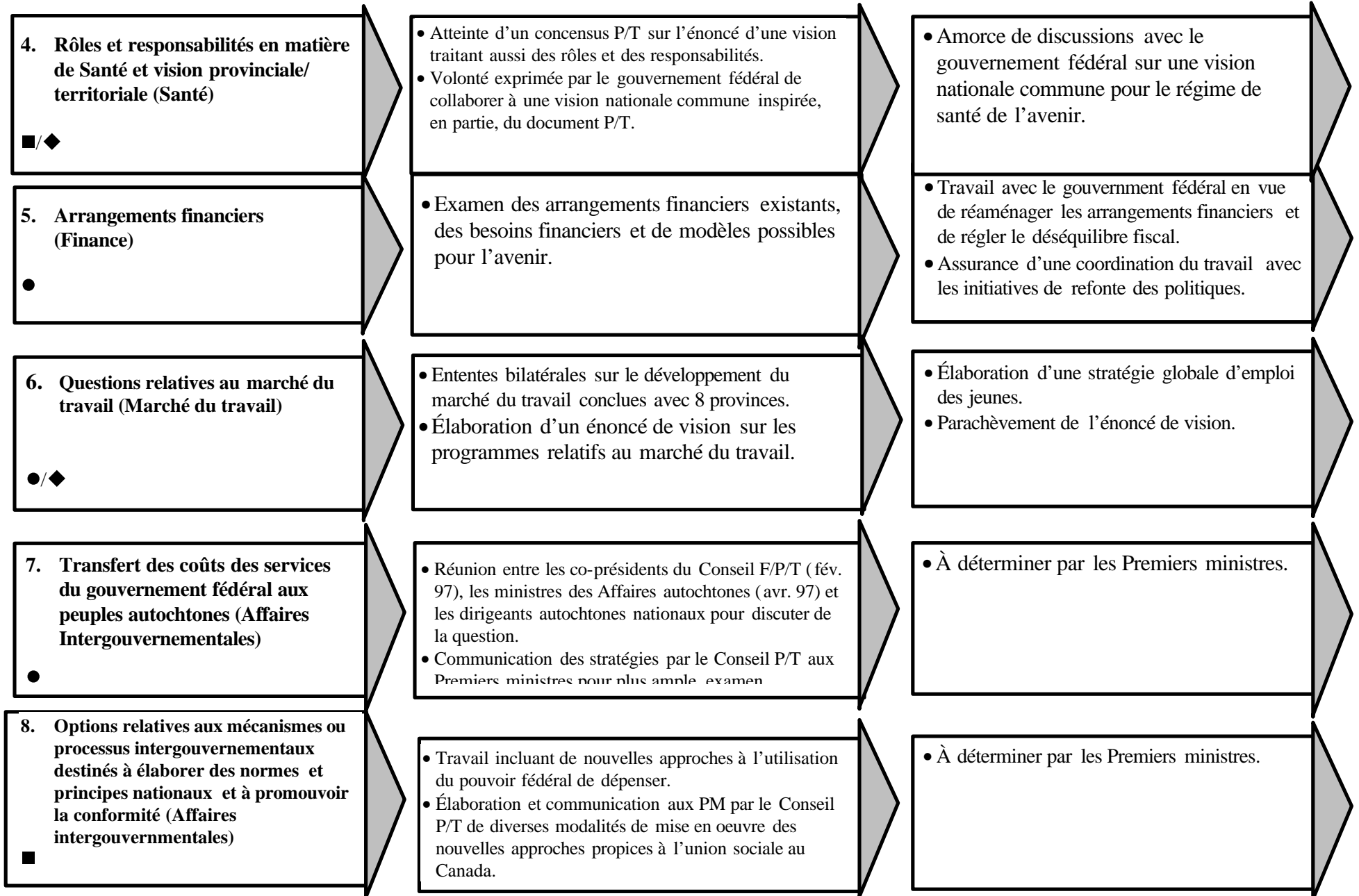
(i)

1. * D'après le *Document de travail sur la réforme et la refonte des politiques sociales : les prochaines étapes*

RECOMMANDATIONS DU DOCUMENT DE TRAVAIL

RÉSULTATS

ÉTAPES SUIVANTES



LÉGENDE : ◆ -Travail au stade initial ● -Travail en cours ■ -Travail au stade avancé

AUTRES PRIORITÉS

Programme national pour les enfants (Santé et Services sociaux)

Question issue du travail des ministres de la Santé et des Services sociaux sur la nécessité de coordonner les politiques et services propices au développement sain de l'enfant, reconnaissant que le soutien du revenu et les services sont importants.

Mobilité (Affaires intergouvernementales)

Question soulevée au cours du travail P/T sur de nouvelles approches à l'union sociale au Canada. Le co-président fédéral a également porté la question à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil

Prêts/Endettement des étudiants (Conseil des ministres de l'Éducation, Canada)

Question issue du travail sur les prêts aux étudiants et les préoccupations suscitées par l'endettement croissant des étudiants au niveau post-secondaire.

ÉTAPES SUIVANTES

- Préparation par les hauts fonctionnaires des Services sociaux et de la Santé F/P/T d'un rapport qui sera présenté aux ministres à l'automne de 1997.

- À déterminer en fonction des directives des Premiers ministres sur de nouvelles approches à l'union sociale au Canada. Pourrait impliquer la participation P/T et F/P/T.
- Clarification des intentions fédérales sur la mobilité par le biais du Conseil F/P/T sur la refonte des politiques sociales.

- Élaboration d'une stratégie F/P/T coordonnée visant à traiter de l'endettement croissant des étudiants et garantissant que les étudiants admissibles ne renoncent pas à poursuivre leurs études post-secondaires.

CONSEIL PROVINCIAL/TERRITORIAL SUR LA REFORME DES POLITIQUES SOCIALES SECOND RAPPORT D'ÉTAPE AUX PREMIERS MINISTRES

I. Introduction et historique

Depuis un an, les progrès du renouveau des politiques sociales illustrent de façon exemplaire comment la collaboration entre gouvernements peut aboutir à des politiques et des programmes propices au bien-être des Canadiens. Le Conseil provincial/territorial sur la refonte des politiques sociales est heureux de présenter son Second rapport d'étape aux Premiers ministres (le premier Rapport d'étape ayant été remis en février 1997). Ces documents font état des progrès réalisés dans la mise en œuvre des principes destinés à guider la réforme et la refonte des politiques sociales, tels qu'ils ont été identifiés et adoptés par les Premiers ministres dans :

- le *Rapport du Conseil de ministres* présenté aux Premiers ministres en mars 1996 (*Rapport aux Premiers ministres*); et
- le *Document de travail sur la réforme et la refonte des politiques sociales : les prochaines étapes* en août 1996 (*Document de travail*).

Le *Rapport aux Premiers ministres* définissait 15 principes destinés à guider la réforme et la refonte des politiques sociales et un cadre visant au réajustement des rôles et des responsabilités. À l'exception du Québec, qui a refusé de se joindre à eux, tous les gouvernements des provinces et des territoires ont collaboré pour atteindre un consensus sur le *Rapport aux Premiers ministres*.

Le *Rapport aux Premiers ministres* a été présenté au Premier ministre du Canada et, lors de leur réunion de juin 1996, tous les Premiers ministres (excepté le Premier ministre du Québec) se sont engagés à collaborer à « la mise en pratique » du *Rapport aux Premiers ministres*. Ils ont décidé en premier lieu d'établir un comité ministériel chargé d'approfondir les questions soulevées dans le Rapport. Le Premier ministre a demandé aux ministres fédéraux du Développement des ressources humaines et de la Santé d'œuvrer avec les provinces et les territoires à la réforme et au renouveau des politiques sociales.

À leur Conférence d'août 1996, les Premiers ministres ont adopté le *Document de travail*, à la suite duquel ils ont établi le Conseil provincial/territorial sur la refonte des politiques sociales. Le Conseil a pour mandat de faire progresser ce processus de refonte et de collaborer avec le gouvernement fédéral sur plusieurs dossiers prioritaires. Il a également été chargé de coordonner une approche aux questions globales en matière de politiques sociales d'intérêt national, d'après le cadre de réforme et de refonte proposé dans le *Rapport aux Premiers ministres* de 1995 et les priorités identifiées dans le *Document de travail*.

Les réunions du Conseil sur la refonte des politiques sociales se sont déroulées à l'occasion de deux forums, l'un provincial/territorial et l'autre fédéral/provincial/territorial. Durant le mandat de l'Alberta à la présidence de la CPM, le Conseil provincial/territorial a été présidé par le représentant de l'Alberta, initialement M. Stockwell Day et présentement M. Lyle Oberg, M.D. Le Conseil fédéral/provincial/territorial est coprésidé par le représentant fédéral, M. Pierre Pettigrew. Le Conseil provincial/territorial s'est réuni en octobre et novembre 1996, et de nouveau en janvier et juin 1997. Le Conseil fédéral/provincial/territorial s'est rassemblé à la fin de novembre 1996 et de janvier 1997.

Les pages suivantes fournissent une vue d'ensemble des progrès réalisés et des étapes à venir qu'exige la réalisation des directives émanant des Premiers ministres.

II. Mise en œuvre des directives données au Conseil provincial/territorial

Ainsi que l'avaient demandé les Premiers ministres en août 1996, le Conseil provincial/territorial sur la refonte des politiques sociales a préparé un plan de travail sur les questions globales et intersectorielles. Conformément à son rôle de coordination, le Conseil provincial/territorial a travaillé avec des représentants fédéraux pour confirmer le mandat du Conseil fédéral/provincial/territorial sur la refonte des politiques sociales, et les deux Conseils se sont entendus sur des principes fondamentaux de collaboration (voir les Annexes I et II). Tous les ministres du Conseil F/P/T ont reconnu la nécessité de travailler dans le cadre d'un partenariat fondé sur la bonne volonté, la confiance et le respect mutuel.

Le Conseil provincial/territorial a également écrit aux présidents des comités sectoriels pour demander à chacun de soumettre des plans de travail délimitant les jalons et les échéances de mise en application de la réforme et de la refonte (conformément au *Rapport aux Premiers ministres* et au *Document de travail*). De plus, le Conseil provincial/territorial s'emploie à soutenir les progrès accomplis dans plusieurs secteurs en vue de réaliser les priorités identifiées par les Premiers ministres lors de la CPM d'août dernier, ainsi que les efforts de mise en œuvre des recommandations contenues dans le *Rapport aux Premiers ministres*. Le Conseil provincial/territorial continue à coordonner, à surveiller et à soutenir les efforts des conseils sectoriels afin de faire progresser le programme provincial/ territorial de refonte des politiques sociales.

Conformément aux directives des Premiers ministres, le Conseil provincial/territorial a également formulé des options relatives aux nouveaux mécanismes ou processus intergouvernementaux destinés à élaborer des normes et principes nationaux et à promouvoir la conformité, y compris de nouvelles manières d'envisager l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser. De plus, des stratégies visant à faire évoluer les questions provinciales et territoriales sur le transfert des coûts des services du gouvernement fédéral aux peuples autochtones ont été élaborées.

III. Rapport d'étape sur la réforme et la refonte des politiques sociales

Progrès réalisés : À la demande des Premiers ministres (le Premier ministre du Québec excepté) et en collaboration avec les ministres des Finances des provinces et des territoires, et leurs

Prestation nationale pour les enfants

homologues fédéraux, les ministres des Services sociaux des provinces et des territoires ont rédigé un rapport intérimaire sur une Prestation nationale pour les enfants en janvier 1997. À cette date, toutes les provinces et les territoires participants ont approuvé en principe une proposition sur la Prestation nationale pour les enfants.

Le gouvernement fédéral et toutes les provinces et les territoires participants se sont engagés à établir une Prestation nationale pour les enfants (PNE). La date de mise en œuvre est fixée à juillet 1998 (ou plus tôt si possible). Tout comme le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires soutiennent, en principe, l'élaboration d'un programme national de prestation pour enfants, fidèle aux objectifs et principes opérationnels énoncés dans un rapport intérimaire fédéral/provincial/territorial sur une PNE. En janvier 1997, les ministres des Services sociaux ont présenté le rapport intérimaire aux Premiers ministres et au Conseil F/P/T; ce dernier a partagé le document avec d'autres secteurs et tiendra compte de tous les commentaires jugés pertinents pour garantir que les implications intersectorielles sont identifiées et examinées.

Les gouvernements F/P/T se sont entendus sur une approche commune à trois volets simultanés. Premièrement, le gouvernement fédéral augmentera les prestations destinées aux familles à faible revenu qui ont des enfants en rehaussant la prestation fiscale pour enfants. Deuxièmement, les provinces et les territoires diminueront d'autant les paiements d'assistance sociale qu'ils versent aux familles qui ont des enfants en veillant à ce qu'elles reçoivent au moins le même niveau de soutien du revenu de la part des gouvernements. Troisièmement, les provinces et les territoires réinvestiront les nouveaux fonds ainsi libérés dans des programmes complémentaires en faveur des familles à faible revenu qui ont des enfants. De plus, le gouvernement fédéral s'est engagé à réinvestir les fonds d'assistance sociale réaffectés au profit des enfants autochtones vivant dans les réserves, conformément aux objectifs établis pour la PNE et adoptés par les gouvernements F/P/T.

Cette approche est conforme aux objectifs et aux principes de fonctionnement contenus dans le rapport intérimaire F/T/P sur une PNE. Les ministres des Services sociaux F/P/T se sont entendus sur un cadre national de réaffectation des fonds d'assistance sociale. Dans ce cadre, les programmes et services P/T seront conçus conformément aux objectifs de la PNE.

Dans son budget de 1997, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il consacrait un montant initial de 850 millions de dollars à la mise en œuvre de la PNE. Ce montant inclut les 250 millions destinés à augmenter les prestations pour enfants contenus dans le budget de 1996 et 600 millions de fonds nouveaux. Les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral préparent

conjointement un document d'information du public sur la PNE.

Les ministres des Services sociaux fourniront un rapport d'étape au Premiers ministres sur la PNE.

Questions importantes en suspens/Étapes suivantes : Les responsables F/P/T établissent actuellement les modalités de la proposition de PNE. Leur travail porte notamment sur l'interface entre le Programme fédéral de la prestation fiscale pour enfants et l'assistance sociale provinciale, le cadre de réinvestissement provincial, les modifications législatives, l'obligation de rendre compte et la gestion publique, et les communications publiques. Les provinces et les territoires acceptent toujours de participer à un programme national de ce type à condition que le gouvernement fédéral s'engage à fournir une contribution financière supplémentaire importante et permanente; et accepte un cadre de réinvestissement dans un contexte respectueux de la marge de manœuvre des provinces. Le Programme national pour les enfants doit être conçu conformément à certains principes importants ayant trait aux structures et liés à la réaffectation des prestations sociales provinciales, afin de refléter sous un jour positif la participation des provinces et des territoires en tant que partenaires égaux, ainsi que la volonté commune d'éliminer les contre-incitations au travail. Le gouvernement fédéral n'a précisé ni le montant total de son engagement financier ni l'échéancier de mise en oeuvre d'un programme intégré de PNE. À la Conférence des Premiers ministres de l'Ouest de 1997, les participants ont réclamé un investissement fédéral intégral dans le programme de la Prestation nationale pour les enfants d'ici à l'An 2000.

Les ministres des Services sociaux se réuniront à l'automne de 1997 pour examiner les progrès réalisés dans les secteurs ci-dessus et établir les étapes suivantes du régime de PNE.

Programme national pour les enfants

Progrès réalisés : Initialement, les priorités établies à la Conférence annuelle des Premiers ministres de 1996 n'incluaient pas de programme national pour les enfants. La question a été soulevée à l'issue du travail des ministres de la Santé et des Services sociaux, qui évaluaient la nécessité de coordonner les politiques et les services propices au développement sain des enfants, en plus de la Prestation nationale pour les enfants. Les ministres ont reconnu que les mesures de soutien du revenu et les services sont tous deux nécessaires pour soulager la pauvreté de l'enfance. Le Conseil fédéral/provincial/territorial a discuté de la nécessité de coordonner des politiques et des services reliés au développement sain et au bien-être des enfants. Des discussions intersectorielles et intergouvernementales se poursuivent sur un programme national pour les enfants — dans les secteurs de la santé et des services sociaux tout d'abord. À cet égard, le Conseil provincial/territorial a obtenu que le ministre fédéral de la Santé s'engage à revoir un projet de réductions de fonds alloués au Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE). Le budget fédéral de 1997 consacre 100 millions de dollars sur trois ans au PACE et au Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP).

Questions importantes en suspens/Étapes suivantes : Les représentants officiels de la santé et des services sociaux F/P/T préparent actuellement un Rapport à l'intention des ministres pour l'automne prochain. Ce document élabore le principe d'un Programme national pour les enfants, identifie des secteurs d'intérêt commun et propose des modalités de mise en oeuvre. Le Conseil

fédéral/provincial/ territorial continuera à jouer un rôle important dans la coordination et l'avancement de cette initiative.

Prestations et services destinés aux personnes handicapées

Progrès réalisés : En janvier 1997, les ministres des Services sociaux du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires ont présenté un rapport d'étape et un plan de travail aux Premiers ministres et au Conseil. Le plan de travail indiquait des stratégies à court et à moyen termes que les gouvernements peuvent appliquer dans les cadres financiers actuels pour améliorer le régime existant de soutien du revenu pour les personnes handicapées. À plus longue échéance, il a été proposé qu'un groupe de travail sur les personnes handicapées envisage la création éventuelle d'un programme intégré de soutien du revenu pour les personnes handicapées et explore des questions au-delà du régime de soutien et de remplacement du revenu. Le Conseil fédéral/provincial/territorial a partagé le rapport intérimaire avec d'autres secteurs et tiendra compte de tous les commentaires jugés pertinents pour garantir que les implications intersectorielles sont identifiées et examinées.

Lors de la réunion d'avril 1997, les ministres des Services sociaux ont examiné les initiatives d'harmonisation et les directives à poursuivre à court et à moyen termes, ainsi que des stratégies à plus longue échéance. Ils ont convenu que, avant de prendre une quelconque décision sur une approche à longue échéance, ils devaient d'abord atteindre un consensus sur une vision à long terme qui décrirait les objectifs de réforme. Ils se sont entendus pour élargir leur champ de travail au-delà du concept d'un seul programme intégré pour inclure toute une gamme de stratégies visant à améliorer les prestations et les programmes de soutien destinés aux personnes handicapées. Ce travail aboutira à un cadre élargi qui énoncera les principes et objectifs de réforme du système ainsi qu'une série d'activités interdépendantes à poursuivre selon un échéancier pluriannuel. Pour refléter l'élargissement de leur optique de travail, cette rubrique, jusqu'ici intitulée « Programme intégré de soutien du revenu pour les personnes handicapées » s'appelle désormais « **Prestations et services destinés aux personnes handicapées** ». Les travaux se poursuivent.

De plus, le Conseil a appuyé les ministres des Services sociaux dans leur demande de prolongation du Programme sur la réadaptation professionnelle des personnes handicapées (PRPPH/VRDP). Le gouvernement fédéral a accepté de maintenir le programme jusqu'au 31 mars 1998 pour permettre aux ministres F/P/T responsables des Services sociaux de le remanier et d'y intégrer des dispositions accordant plus d'importance à la situation d'emploi. Les travaux se poursuivent à cet égard.

Questions importantes en suspens/Étapes suivantes : Le travail consacré aux initiatives à court terme, à la vision de longue haleine et aux objectifs de politique stratégique se poursuivra durant l'été. Une table ronde, destinée à promouvoir l'élaboration d'une vision à long terme, a eu lieu à la fin de juin; quatre spécialistes externes, issus d'universités et d'organismes non gouvernementaux, y participaient. La concertation se poursuit également auprès de groupes de personnes handicapées, à l'échelle nationale et régionale. Un document de travail portant sur une vision à

long terme pour un régime de services et de soutien destiné aux personnes handicapées, sera présenté aux ministres des Services sociaux à leur réunion annuelle, à l'automne de 1997. Un cadre multilatéral pour le PRPPH sera établi au cours de l'été, suivi de la négociation et de la conclusion d'accords bilatéraux qui succéderont au PRPPH d'ici au 31 mars 1998.

Santé

Progrès réalisés : À la demande des Premiers ministres, les ministères provinciaux et territoriaux de la Santé ont réalisé un document de consensus intitulé *Vision renouvelée du régime de services de santé du Canada*. Parmi d'autres éléments clés, le document propose :

- un nouveau partenariat entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, et des rôles et responsabilités clairement définis pour chacun;
- l'engagement fédéral d'assurer un financement adéquat, prévisible et soutenu du régime de santé;
- la volonté de la part des provinces et des territoires de préserver un régime de santé national qui offre une gamme de services sensiblement comparables partout au Canada, conformément aux principes énoncés dans la *Loi canadienne sur la santé*; et
- un organisme consultatif de la *Loi canadienne sur la santé*.

Le document a été communiqué à MM. Klein (président de la Conférence annuelle des Premiers ministres), Stockwell Day (ancien coprésident du Conseil provincial/ territorial sur la refonte des politiques sociales) et David Dingwall (ancien ministre fédéral de la Santé). Il a également été présenté aux réunions du Conseil provincial/territorial et du Conseil fédéral/provincial/ territorial, le 29 janvier 1997, et rendu public.

Questions importantes en suspens/Étapes suivantes : Les provinces et les territoires se sont engagés à travailler avec le gouvernement fédéral à l'élaboration d'une vision commune du régime de services de santé de l'avenir. Les ministres de la Santé des provinces et des territoires espèrent que leur document, et le rapport du Forum national sur la santé, fournissent les fondations solides d'un dialogue continu avec le gouvernement fédéral, qui débouchera sur une vision fédérale/provinciale/ territoriale du régime de santé canadien du futur.

En réponse, le gouvernement fédéral a indiqué qu'il soutient certains éléments du document en question (but et principes, éléments du régime de santé; définition des rôles et responsabilités; et élimination des chevauchements et des doublons), mais s'oppose à d'autres (organe consultatif; financement approprié; et responsabilité fédérale des coûts des services dispensés aux Canadiens d'origine autochtone). Le gouvernement fédéral s'est dit prêt à collaborer à l'élaboration d'une vision fédérale/provinciale/territoriale axée sur des domaines d'intérêt fédéral — le bien-être des enfants, une assurance-médicaments, les soins à domicile, un système d'information sanitaire, la gestion du système d'approvisionnement en sang, et la promotion du respect de la *Loi canadienne sur la santé*. De plus, le Premier ministre a envoyé au président de la CPM une lettre indiquant qu'il s'attendait à ce que l'élaboration d'une vision nationale, fondée sur le document de vision provincial/territorial et le rapport du Forum national sur la santé, fournisse aux administrations fédérales et provinciales une occasion supplémentaire de collaborer.

Les autorités provinciales/territoriales de la santé ont envoyé un certain nombre d'invitations à leurs homologues du gouvernement fédéral en vue d'entamer le dialogue sur une vision commune. Mais les hauts fonctionnaires fédéraux n'ont pas encore rencontré leurs collègues des provinces et des territoires. Il est impératif d'organiser une telle réunion pour assurer le progrès du dossier. M. Russell King, au nom des ministres de la Santé des provinces et territoires, a demandé que la formulation de cette vision commune en matière de santé reste à l'ordre du jour du Conseil fédéral/provincial/territorial. La question sera probablement examinée lors de la prochaine réunion du Conseil.

Arrangements financiers

Progrès réalisés : Le Conseil provincial/territorial a pu prendre connaissance de la progression du travail entrepris par les hauts fonctionnaires chargés des finances à l'échelle provinciale et territoriale — du déséquilibre sous-jacent des recettes et des dépenses auquel font face les provinces; et d'un examen des modèles possibles d'arrangements financiers à l'avenir. Ce travail permettra de procéder à la mise en œuvre d'un programme de restructuration des arrangements fiscaux coordonné avec la refonte des politiques sociales.

Questions importantes en suspens/Étapes suivantes : Le travail des ministres des Finances des provinces et des territoires constituera une base importante à la détermination d'arrangements fiscaux appropriés, permettant de traiter du déséquilibre budgétaire et de problèmes nouveaux tandis que se poursuit la refonte des politiques sociales. Le processus de discussion à entamer sur ces questions avec le gouvernement fédéral est à déterminer.

Programmes relatifs au marché du travail

Progrès réalisés : Un énoncé de vision préliminaire provincial/territorial portant sur les programmes d'emploi a été élaboré. De plus, de nouvelles ententes bilatérales sur le développement du marché du travail ont été conclues avec huit provinces. La plupart comportent une clause précisant que les ententes seront communiquées à toutes les provinces et les territoires et que, sur demande, le gouvernement fédéral modifiera tout accord déjà conclu avec une province donnée, si une autre province négocie une entente plus avantageuse sur la mise en valeur de la main-d'œuvre.

Jusqu'ici, l'Ontario et le gouvernement fédéral ont tenu des réunions informelles de recherche d'informations sur la formation de la main d'œuvre. L'Ontario est prêt à signer une entente dès qu'auront été résolues certaines questions relatives au financement fédéral équitable des Ontariens. De plus, le Yukon et les fonctionnaires régionaux de DRHC sont parvenus à s'entendre sur un accord de co-gestion présentement examiné par le Yukon et les fonctionnaires de la justice fédérale. La Saskatchewan a également entrepris des négociations sur un accord relatif au marché du travail.

L'élaboration d'une stratégie d'emploi pour les jeunes a commencé, conformément à la demande des Premiers ministres présents à la CPM de 1996. Le travail se poursuit au niveau provincial/territorial en vue d'identifier un ensemble de principes communs et d'éléments clés à cette fin. À la Conférence des Premiers ministres de l'Ouest de 1997 (CPMO), les participants ont convenu de préparer un rapport sur les meilleures pratiques de l'Ouest [*Western Best Practices Report*] en matière de programmes d'emploi pour les jeunes et ont chargé les ministres concernés de développer une approche coordonnée envers les discussions nationales relatives à l'emploi des jeunes. Le Premier ministre de la Colombie-Britannique, en tant que président de la CPMO, présentera ce rapport à la Conférence annuelle des Premiers ministres de 1997.

De plus, les ministres du Marché du travail continueront à administrer le chapitre consacré à la mobilité de la main d'œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur.

Questions importantes en suspens/Étapes suivantes : L'élaboration d'une stratégie générale d'emploi des jeunes doit être terminée. Le Forum des ministres du marché du travail (FMMT) examine présentement son plan de travail de 1997-98 et le révisé en vue d'en assurer la conformité aux directives du *Rapport aux Premiers ministres* et du *Document de travail*, et de travailler à une stratégie générale d'emploi des jeunes. Le FMMT procédera également à l'examen des niveaux de capitalisation globale et de la formule d'allocation utilisés dans le cadre des accords relatifs au marché du travail. De plus, le travail se poursuit en vue de l'application intégrale du chapitre consacré à la mobilité de la main d'œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur.

Transfert des coûts des services du gouvernement fédéral aux peuples autochtones

Progrès réalisés : Le Conseil provincial/territorial coordonne l'élaboration de stratégies possibles visant à faire progresser les questions provinciales et territoriales sur le transfert par le gouvernement fédéral des coûts des services destinés aux peuples autochtones. Le Conseil provincial/territorial a demandé aux ministres des Affaires autochtones de recommander une stratégie de concertation des peuples autochtones sur la question aux niveaux national, provincial et local. Le 18 avril 1997, a eu lieu une réunion provinciale/territoriale des ministres responsables des affaires autochtones et de plusieurs dirigeants d'organisations nationales autochtones, qui ont été invités à se prononcer sur quatre options stratégiques suggérées en réponse aux réductions fédérales des coûts des services destinés aux Canadiens d'origine autochtone. Le président des ministres a invité les dirigeants nationaux à communiquer leurs commentaires détaillés par écrit. Les réponses reçues font partie des stratégies qui ont été examinées par le Conseil provincial/territorial en juin 1997.

À la réunion du 28 octobre 1996 entre cinq Premiers ministres et les cinq dirigeants des organismes autochtones nationaux du Canada, il a été convenu que le gouvernement fédéral doit cesser de se décharger de ses responsabilités fiscales et fiduciaires envers les peuples autochtones. Conformément aux points d'entente issus de cette rencontre, les coprésidents du Conseil F/P/T se sont réunis avec ces dirigeants autochtones le 3 février 1997, pour traiter de questions de politiques sociales.

Questions importantes en suspens/Étapes suivantes : Comme l'énoncent le *Rapport aux Premiers ministres* (1995) et le *Document de travail*, la position des provinces et des territoires est que le gouvernement fédéral devrait assumer l'entière responsabilité des coûts des programmes destinés aux peuples autochtones, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, et transférer graduellement les pouvoirs aux collectivités autochtones. Bien que le Premier ministre du Canada soit d'accord, en principe, avec la plupart des éléments du *Rapport aux Premiers ministres*, il n'estime pas que le gouvernement fédéral a la responsabilité des Canadiens d'origine autochtone à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. La politique du gouvernement fédéral sur la question reste inchangée.

Les stratégies destinées à traiter des réductions fédérales des coûts des services destinés aux peuples autochtones ont été soumises à la considération des Premiers ministres. La poursuite des travaux dépendra des directives des Premiers ministres.

Options relatives aux mécanismes ou processus intergouvernementaux destinés à élaborer des normes et principes nationaux et à promouvoir la conformité, et nouvelles approches à l'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser

Progrès réalisés : Différentes options proposant de nouvelles approches à l'union sociale du Canada ont été élaborées par le Conseil provincial/territorial et soumises aux Premiers ministres.

Questions importantes en suspens/Étapes suivantes : Les étapes suivantes possibles seront soumises à l'examen des Premiers ministres. Les options proposées seront de types fédéral/provincial/ territorial et provincial/territorial. Le gouvernement fédéral se dit toujours intéressé à participer à ce travail avec les provinces et les territoires.

Mobilité

Situation : La question de la mobilité n'était expressément traitée ni dans le *Rapport aux Premiers ministres* de 1995 ni dans le *Document de travail* de 1996. Cependant, l'importance de la collaboration des provinces et des territoires sur des dossiers tels que la mobilité a été reconnue lors de l'examen d'approches nouvelles à l'union sociale du Canada. De plus, la question de la mobilité, telle qu'elle s'inscrit dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), a fait surface lors de discussions entre la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral en février 1997. Le Premier ministre de la Colombie-Britannique et le Premier ministre du Canada ont convenu de poursuivre le travail sur cette question avec toutes les provinces et le gouvernement fédéral. Le co-président fédéral du Conseil fédéral/provincial/ territorial a ensuite écrit au co-président provincial, indiquant que la mobilité des Canadiens à l'intérieur du pays devait rester un principe de l'union sociale. Le co-président fédéral a exprimé le désir de traiter de la question à la prochaine réunion du Conseil. Un document de politique du Parti libéral du Canada y fait également référence.

Questions importantes en suspens/Étapes suivantes : La poursuite du travail réalisé à l'échelle provinciale/ territoriale sur la question dépend des directives des Premiers ministres sur les approches nouvelles envers l'union sociale du Canada. De plus, le gouvernement du Canada s'est engagé à effectuer un examen national traitant expressément des questions de mobilité dans le cadre du TCSPS. Le gouvernement fédéral propose de consulter toutes les provinces sur les paramètres et la nature de cet examen, qui devrait durer deux ans et débiter au cours de l'année financière de 1997-98.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) / CMEC

Progrès réalisés : En 1993, le Conseil des ministres de l'Éducation a fait part de sa vision de l'éducation au Canada dans une Déclaration conjointe sur les Orientations futures adressée au Conseil provincial/ territorial. Le CMEC a également écrit au gouvernement fédéral pour entamer des discussions sur la nécessité de fournir une assistance adéquate aux étudiants et les préoccupations suscitées par leur endettement croissant.

Questions importantes en suspens/Étapes suivantes : Le gouvernement fédéral a entamé des discussions multilatérales sur l'endettement croissant des étudiants, mais n'a pas encore pris d'initiative liée aux préoccupations des provinces et territoires au sujet des niveaux d'assistance du Programme canadien de prêts aux étudiants. Dans son budget de 1997, le gouvernement fédéral a annoncé une amélioration de l'aide fiscale aux étudiants et s'est dit prêt à envisager une nouvelle formule de prêts remboursables en fonction du revenu. Il n'a cependant pas abordé le problème de l'endettement. Le Comité consultatif fédéral-provincial sur l'aide aux étudiants (CCFPPE) effectue une analyse sur les étudiants les plus nécessiteux (le CCFPPE fonctionne sous les auspices du CMEC et constitue le mécanisme par lequel les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux traitent des problèmes financiers chez les étudiants). Les provinces fournissent des renseignements au gouvernement fédéral dans le cadre de cet exercice. À la conférence des Premiers ministres de l'Ouest de 1997, les participants ont demandé au gouvernement fédéral de venir en aide aux étudiants en leur offrant un programme de subvention et d'allégement des dettes.

Questions relatives à l'égalité des sexes

Progrès réalisés : Les ministres responsables de la condition féminine ont préparé un document sur la Refonte des politiques sociales : Vision pour l'égalité entre les sexes [*Social Policy Renewal: A Vision for Gender Equity*] (1996). Le Conseil provincial/ territorial a communiqué ce document à tous les groupes de travail et à tous les conseils sectoriels en leur demandant de l'utiliser à titre de guide dans la prise décisionnelle. Les ministres ont envoyé des lettres à tous les conseils sectoriels en offrant l'assistance de leurs fonctionnaires pour identifier les répercussions possibles des inégalités chez les femmes et pour en faciliter l'analyse.

Questions importantes en suspens/Étapes suivantes : Les conseils sectoriels examineront la meilleure façon d'utiliser le document et de faire appel aux responsables de la condition féminine pour évaluer les initiatives de réforme et de refonte dans la perspective de l'égalité entre les sexes.

Habitation

Progrès réalisés : Les responsables des programmes fédéraux de l'habitation ont rencontré leurs homologues provinciaux/territoriaux pour discuter d'ententes éventuelles en vue du retrait du gouvernement fédéral du secteur du logement social. Des accords ont été conclus avec la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et le Labrador, et les Territoires du Nord-Ouest.

Questions importantes en suspens/Étapes suivantes : Le financement fédéral de l'habitation à long terme reste une question à résoudre.

IV. Concertation publique

Le Conseil a souligné que le point de vue de tous les Canadiens constituera une part importante du renouvellement du filet de sécurité sociale. On sait que la concertation publique peut s'effectuer de multiples façons et qu'au cours des deux dernières années, de nombreuses consultations ont eu lieu. Le Conseil convient que chaque province ou territoire est libre de procéder à son gré. Les résultats seront communiqués au Conseil par la personne représentant chaque province et territoire. Le Conseil est également prêt à accepter les commentaires écrits issus d'organismes nationaux et fera parvenir les avis destinés aux divers secteurs aux ministères concernés. Il appartient aux régions et au conseil sectoriel principal de déterminer le processus de concertation qui convient le mieux à l'élaboration d'initiatives particulières inscrites dans le cadre du renouveau des politiques sociales, telles que la Prestation nationale pour les enfants..

V. Conclusion et recommandations relatives aux priorités de l'année prochaine

Depuis la Conférence annuelle des Premiers ministres de 1996, il y a eu un volume considérable d'activités et de progrès en ce qui touche la réforme et la refonte des politiques sociales — notamment une Prestation nationale pour les enfants et des ententes relatives au marché du travail. Mais il reste encore beaucoup à faire. Un leadership provincial/territorial continu et solide permettra d'assurer le traitement des priorités provinciales/territoriales et l'avancement de tous les dossiers qui font partie de la refonte des politiques sociales.

Le Conseil provincial/territorial sur la refonte des politiques sociales continuera à coordonner une approche aux politiques sociales globales d'intérêt national, conformément au *Rapport aux Premiers ministres*, au *Document de travail* et à toute directive supplémentaire émanant des Premiers ministres. Il travaillera également aux plans de travail et aux calendriers de mise en œuvre de la réforme et de la refonte avec les conseils sectoriels et le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Conseil F/T/P, pour assurer l'avancement des intérêts provinciaux/territoriaux et poursuivre la réalisation de la réforme et de la refonte des politiques sociales. Le Conseil provincial/territorial présentera également un rapport aux Premiers ministres, comme convenu, sur l'avancement du travail entrepris à la fois par le Conseil et les ministères concernés.

Recommandations :

Le Conseil provincial/territorial recommande que les priorités de l'année prochaine soient axées sur la coordination soutenue des progrès dans les secteurs suivants :

1. **Prestation nationale pour les enfants :** Mise en œuvre prévue pour juillet 1998 au plus tard. Le succès de cette initiative dépend de la contribution financière supplémentaire importante et permanente du gouvernement fédéral.
2. **Prestations et services destinés aux personnes handicapées :** Élaboration d'une vision et poursuite des travaux sur des initiatives précises.
3. **Programme national pour les enfants :** Élaboration d'un programme national pour les

enfants, identification de zones d'intérêt commun et entente sur une façon de procéder.

4. **Vision du régime de santé** : Élaboration d'une vision fédérale/provinciale/territoriale du régime de services de santé de l'avenir.
5. **Arrangements financiers** : Travail avec les ministres des Finances des provinces/territoires pour assurer que les arrangements financiers sont appropriés dans le contexte de la réforme des politiques sociale, et corrigent le déséquilibre fiscal.
6. **Stratégie d'emploi des jeunes** : Travail avec le Forum des ministres du marché du travail et exploitation du Rapport sur les meilleures pratiques pour assurer l'élaboration d'une stratégie d'emploi des jeunes.
7. **Prêts /Endettement des étudiants** : Travail avec le gouvernement fédéral pour traiter des niveaux d'assistance adéquate aux étudiants et de leur endettement considérable, en reconnaissant qu'une meilleure coordination fédérale/provinciale/territoriale est nécessaire pour répondre aux besoins des étudiants et résoudre leurs problèmes sur le plan financier.

Il est également recommandé que le Conseil provincial/territorial continue à assumer son rôle de leadership sur les questions globales d'intérêt national, notamment :

1. **Nouvelles approches fédérales/provinciales/territoriales à l'Union sociale**: Procéder selon les directives des Premiers ministres. Les provinces et territoires devraient travailler avec le gouvernement fédéral à l'élaboration de nouvelles approches à l'union sociale.
2. **Nouvelles approches provinciales/territoriales à l'Union sociale**: Procéder selon les directives des Premiers ministres. Les provinces et les territoires devraient collaborer à l'élaboration de nouvelles approches à l'union sociale.
3. **Stratégies destinées à prévenir ou à minimiser la réduction des services et du soutien dispensés aux peuples autochtones** : Procéder selon les directives des Premiers ministres.
4. **Travail provincial/territorial sur la mobilité** : Les provinces et les territoires devraient collaborer à la résolution des questions relatives à la mobilité, selon les directives des Premiers ministres.
5. **Travail fédéral/provincial/territorial sur la mobilité** : Procéder selon les directions des Premiers ministres. Obtenir que le gouvernement fédéral clarifie ses intentions sur les questions relatives à la mobilité lors de la prochaine réunion du Conseil fédéral/provincial/territorial.

Annexe I : Mandat et approche

Conseil provincial/territorial

En plus de coordonner une approche aux questions globales en matière de politiques sociales d'intérêt national, le Conseil devra également :

- soutenir et coordonner le travail des ministères sectoriels chargés d'élaborer des solutions pratiques dans des secteurs prioritaires particuliers;
- présenter régulièrement des rapports aux Premiers ministres sur l'avancement de la refonte des politiques sociales;
- présenter des recommandations sur la façon de faire progresser la refonte des politiques sociales. Les principaux éléments du mandat du Conseil incluent :
 1. les dossiers retenus dans le communiqué de la CPM de 1996 sur la réforme et la refonte des politiques sociales;
 2. des questions globales et intersectorielles telles que :
 - la préparation de divers mécanismes ou processus destinés à élaborer des normes et principes nationaux et à promouvoir la conformité;
 - l'examen de nouvelles façons de concevoir l'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser garantissant que le gouvernement fédéral ne peut plus continuer d'agir unilatéralement pour imposer des conditions aux programmes sociaux;
 - la coordination d'une stratégie visant à faire progresser les dossiers provinciaux/fédéraux sur le transfert aux peuples autochtones des services assurés jusqu'ici par le gouvernement fédéral, et incluant un processus de concertation en vue d'obtenir les points de vue des dirigeants autochtones;
 3. le travail à effectuer avec les conseils sectoriels, sur des plans et des échéanciers visant une mise en œuvre de la réforme et de la refonte conforme au *Rapport aux Premiers ministres*; et
 4. le travail à effectuer avec les représentants du gouvernement fédéral en vue d'établir pour le Conseil F/P/T un mandat, un ordre du jour, des directives et la présentation des rapports aux Premiers ministres.

Conseil fédéral/provincial/territorial

Lors de la première réunion du 27 novembre 1996, les membres du Conseil se sont entendus sur un mandat, des directives régissant leur collaboration et un processus de concertation publique. Le mandat du Conseil F/P/T consiste à coordonner une approche aux questions globales en matière de politiques sociales d'intérêt national, et de soutenir et de coordonner les travaux fournis par les ministères sectoriels — services sociaux, marché du travail, soins de santé, etc. —

en vue d'élaborer des solutions pratiques dans des domaines prioritaires précis. Le Conseil compte sur les différents secteurs pour formuler des réformes particulières et les mettre en œuvre.

Annexe II : Règles fondamentales de coopération

Les Conseils P/T et F/P/T ont convenu de poursuivre leur travail conformément aux règles fondamentales suivantes :

- **Transparence** : Toute offre ou entente éventuellement proposée par le gouvernement fédéral à une province ou à un territoire donné devrait être communiquée — et proposée — à toutes les provinces ou à tous les territoires.
- **Coopération** : Que soit entamé un processus de coopération efficace et respectueuse, au cours duquel les décisions importantes portant sur des domaines de compétence conjointe, ou ayant une incidence sur un autre ordre de gouvernement, seront prises au terme d'une entente conclue par les deux ordres de gouvernement, plutôt qu'unilatéralement.
- **Égalité des partenaires** : Tous les gouvernements participent aux négociations en partenaires égaux.
- **Pouvoir discrétionnaire** : Tous les représentants sont habilités à parler au nom de leurs propres gouvernements par leurs cabinets respectifs.
- **Perspective unifiée** : Il est important que chaque représentant adopte une perspective unifiée, englobant le gouvernement dans sa totalité. En effet, de nombreuses questions à résoudre en matière de politiques sociales concernent toute une gamme de secteurs — touchant souvent les ministères chargés des finances, des services sociaux et des marchés du travail.